



En cas d'attribution à l'issue de la présente procédure, vous devez le mériter et ne le devoir à personne. Un marché public ne se donne pas, il se gagne. Abandonnons toutes mauvaises pratiques et dénonçons-les.

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT
 N° 02/AONO/C.SAL/SG/ST/CIPM/ 2026 DU 06 AVR 2026 POUR
 L'EXECUTION DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE CERTAINES
 INFRASTRUCTURES DANS CERTAINES ECOLES PRIMAIRES PUBLIQUES, DANS LA
 COMMUNE DE SALAPOUMBE, DEPARTEMENT DE LA BOUMBA ET NGOKO, REGION
 DE L'EST, REPARTIS EN TROIS LOTS.

N° DU LOT	INTITULE
01	Construction d'un bloc de deux salles à l'école publique primaire de Tembè piste
02	Construction d'un bloc de deux salles à l'école publique primaire de Momboué
03	Construction d'un bloc Maternel à l'école primaire publique de MIKEL.

Financement : BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC – Exercice 2026

1- OBJET DE L'APPEL D'OFFRES

Le Maire de la Commune de SALAPOUMBE, Maître d'Ouvrage, lance, un Appel d'Offres National Ouvert pour l'exécution des travaux de construction de certaines infrastructures dans certaines écoles primaires publiques, dans la commune de Salapoumbé, département de la Boumba et Ngoko, Région de l'Est, répartis en trois lots.

Les travaux à réaliser portent sur :

➤ Pour les travaux de construction d'un bloc de deux salles de classe

- Lot 100 : Travaux préparatoires-Etudes ;
- Lot 200 : Terrassements ;
- Lot 300 : Fondations ;
- Lot 400 : Maçonnerie-Elévation ;
- Lot 500 : Charpente-Couverture et plafond ;
- Lot 600 : Miniseries métallique ;
- Lot 700 : Miniseries bois ;
- Lot 800 : Plomberie sanitaire ;
- Lot 900 : Electricité ;
- Lot 1000 : Peinture et revêtement ;
- Lot 1100 : Aménagement VRD.

2- ALLOTISSEMENT

Les travaux sont constitués en lot ci-après définis :

N°	Désignations	Montant TTC F CFA	Cautions de soumission Fcfa
01	Construction d'un bloc de deux (02) salles de classe à l'EPPE de TEMBE PISTE	27 000 000	540 000
02	Construction d'un bloc de deux (02) salles de classe à l'EPPE de MOMBOUE	27 000 000	540 000
03	Construction d'un bloc Maternel à l'école publique primaire de MIKEL.	28 000 000	560 000

3- COUT PREVISIONNEL DES TRAVAUX :

Le coût prévisionnel des travaux est de :

- Vingt-sept millions (27 000 000) FCFA TTC pour les salles de classe ;
- Vingt-huit millions (28 000 000) FCFA TTC pour le bloc maternel.

4- PARTICIPATION

La participation au présent Appel d'Offres est ouverte à égalité de conditions à toutes les petites et moyennes entreprises de droit camerounais, jouissant des capacités juridiques, techniques et financières requises.

5- FINANCEMENT

Les travaux objet du présent Appel d'Offres sont financés par le budget d'investissement public de la République du Cameroun, Exercice 2026

◆ Imputation :

N°	Désignations	Imputation	Autorisation de Dépense
01	Construction d'un bloc de deux (02) salles de classe à l'EPP de TEMBE PISTE		
02	Construction d'un bloc de deux (02) salles de classe à l'EPP de MOMBOUE		
03	Construction d'un bloc Maternel à l'école publique primaire de MIKEL		

6- ACQUISITION DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Le Dossier d'Appel d'Offres (DAO) peut être obtenu dès publication du présent avis, à la Mairie de SALAPOUMBE, Secrétariat Général, Tél : 670 621 257/ 691 701 441, sur présentation d'une quittance de versement à la Recette Municipale de SALAPOUMBE, d'une somme non remboursable de Cinquante mille (50 000) FCFA, représentant les frais d'achat du Dossier d'Appel d'Offre. Cette quittance devra identifier l'entreprise désireuse de participer à l'appel d'offres.

7- CONSULTATION DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Le Dossier d'Appel d'Offres (DAO) peut être consulté aux heures ouvrables à la Mairie de SALAPOUMBE, Secrétariat Général, Tél : 670 621 257/ 691 701 441, dès publication du présent avis.

8- REMISE DES OFFRES

Chaque offre, rédigée en Français ou en Anglais en Sept (07) exemplaires dont un original et six (06) copies respectivement marqués comme tel, placée sous pli cacheté et scellé sans indication sur l'identité du soumissionnaire sous peine de rejet, devra parvenir dans les services de la Mairie de SALAPOUMBE, Secrétariat Général, Tél : 670 621 257/ 691 701 441 au plus tard le **29/04/2026 à 10 heures** précises et portera les mentions suivantes :

APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 03 /AONO/C.SAL/SG/ST/CIPM/ 2026 DU 06 AVR 2026 POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE CERTAINES INFRASTRUCTURES DANS CERTAINES ECOLES PRIMAIRES PUBLIQUES, DANS LA COMMUNE DE SALAPOUMBE, DEPARTEMENT DE LA BOUMBA ET NGOKO, REGION DE L'EST, REPARTIS EN TROIS LOTS.

Préciser le lot sollicité (lot _____)

" A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement "

9- RECEVABILITE DES OFFRES

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives un cautionnement de soumission, acquitté à la main, délivrée par un organisme ou une institution financière agréée par le Ministre chargé des finances pour émettre les cautions dans le domaine des Marchés Publics dont la liste figure dans la pièce 11 dont le montant s'élève à **540 000 (cinq cent quarante mille) FCFA pour les salles de classe et 560 000 (cinq cent soixante mille) FCFA, pour le bloc maternel** et valable jusqu'à cent vingt (120) jours au-delà de la date initiale de validité des offres. L'absence de la caution de soumission timbrée, délivrée par une banque de premier ordre ou un organisme financier autorisé par le Ministère chargé des Finances à

émètre des cautions dans le cadre des marchés publics, du récépissé de dépôt délivré par la CDEC (CAISSE DE DEPOTS ET CONSIGNATIONS), entraînera le rejet pur et simple de l'offre. Une caution de soumission produite mais n'ayant aucun rapport avec la consultation concernée est considérée comme absente. La caution de soumission présentée par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des plis est irrecevable.

10- OUVERTURE DES OFFRES

L'ouverture des offres se fera en un temps à la Mairie de SALAPOUMBE, le ~~29/01~~ 2026 à 11 HEURES précises par la Commission Interne de Passation des Marchés de la Commune de SALAPOUMBE, en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés et ayant une parfaite connaissance de la soumission dont ils ont la charge.

11- CRITERES D'EVALUATION DES OFFRES

11.1 Critères éliminatoires

Il s'agit notamment :

- de l'absence du cautionnement de soumission à l'ouverture des plis;
- de la non -production au-delà du délai de 48 h après l'ouverture des plis, d'une pièce du dossier administratif jugée non conforme ou absente lors de l'ouverture des plis, (excepté le cautionnement de soumission);
- des fausses déclarations, manœuvres frauduleuses ou des pièces falsifiées ;
- de n'avoir pas réuni au moins 70% de critères de qualification ;
- l'absence d'un prix unitaire quantifié dans l'Offre financière ;
- de l'absence de l'attestation de catégorisation de catégorie **D ou supérieure (C,B ou A)** dans le sous-secteur BTP « Bâtiments et Equipements collectifs »;
- de l'absence d'un élément de l'offre financière (la soumission, les BPU, le DQE) ;
- de l'absence de la charte d'intégrité datée et signée ;
- de l'absence de la déclaration d'engagement au respect des clauses environnementales et sociales datée et signée ;
- des Entreprises figurants dans la liste des prestataires établie par le Ministre des Marchés Publics, ayant abandonné les Marchés durant les trois dernières années ou celles ayant des Marchés des exercices antérieurs.

11.2. Critères essentiels

Les critères essentiels à la qualification des soumissionnaires porteront sur :

- A-Présentation des offres.....05 éléments
- B- La méthodologie d'exécution des travaux06 éléments
- B – Les preuves d'acceptation des conditions du Marché02 éléments
- C – Les commentaires sur le CCAP et CCTP02 éléments
- D- La charte d'intégrité01 élément
- E – La déclaration d'engagement au respect des clauses sociales et environnementales..01 élément
- F- L'attestation de non abandon de chantier au cours des trois dernières années.....01 élément
- G- Attestation de catégorisation à la catégorie **D ou supérieure (C, B ou A)** dans le sous-secteur BTP « Bâtiments et Equipements collectif ».....01 élément

N.B :

- *Les Offres administratives dont le cautionnement sera produit sans le récépissé de consignations délivré par la Caisse des Dépôts et Consignations (CDEC), la formalité de timbrage et à la mention manuscrite de l'Etablissement financier émetteur, seront rejetées ;*
- *Dans le cadre de l'examen des offres du présent Appel d'Offres, les dossiers des entreprises*

catégorisés, seront exemptés de présenter dans leurs offres techniques, les pièces justificatives relatives au chiffre d'affaires, aux références, aux moyens techniques et logistiques propres minima, au personnel permanent et à la localisation du siège.

- Seuls les dossiers financiers des soumissionnaires dont l'offre technique aura obtenu un pourcentage supérieur ou égal à 70%, (soit au moins 13 « oui » sur 19) seront examinés.

12- DUREE DE VALIDITE DES OFFRES

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant **soixante (60) jours** à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

13- CAUTION DE SOUMISSION

Les offres devront être accompagnées d'un cautionnement provisoire d'une durée de validité de cent vingt jours (120) jours représentant 2% du cout prévisionnel de chaque lots ; établi selon le modèle indiqué dans le Dossier d'Appel d'Offres, par un établissement bancaire de premier ordre, agréé par le Ministère en charge des Finances et dont la liste figure dans la pièce 12 du DAO. Le cautionnement provisoire sera libéré d'office au-delà du trentième (30ème) jour après l'expiration de la validité des offres pour les soumissionnaires n'ayant pas été retenus.

14- DELAI D'EXECUTION

Le délai prévisionnel d'exécution des travaux est de **quatre (04) mois**, délai incluant toutes les contraintes éventuelles liées à l'enclavement, à la particularité du site, aux conditions climatiques et aux moyens d'accès sur place. Le délai court à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les travaux.

Il revient au co-contractant de proposer dans son offre un calendrier d'exécution entrant dans le délai sus-indiqué.

15- ATTRIBUTION DE LA LETTRE - COMMANDE

La Lettre-Commande à élaborer sera attribuée au soumissionnaire dont l'offre:

- 1- administrative sera jugée conforme ;
- 2- technique sera jugée conforme et aura reçu un pourcentage de « oui » supérieur ou égal à 70 % ;
- 3- financière après corrections conformément aux dispositions du RPAO des sous-détails des prix unitaires, du bordereau des prix unitaires et du devis estimatif, sera jugée conforme aux dispositions du CCTP et classée la moins disante

16- RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables à la Mairie de SALAPOUMBE, Service de la Planification et du Développement Local, Tél : 670 621 257/ 691 701 441.

AMPLIATIONS

- ✓ PREFET / BN ;
- ✓ ARMP (Pour insertion au JDM) ;
- ✓ DDMINMAP/BN ;
- ✓ DDMINEPATBN ;
- ✓ SG/COM SAL ;
- ✓ PDT/CIPM/SAL ;
- ✓ AFFICHAGE ;
- ✓ ARCHIVES.

SALAPOUMBE, le **06 AVR 2026**

Le Maître d'Ouvrage

« Autorité Contractante »



Massadikou Norbert
Le Maire